



Interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne

Réunion publique du mardi 09 janvier 2018

CUBNEZAIS

Compte-rendu

I. INFORMATIONS GENERALES

- Participation : 24 personnes
- Durée : 2h (19h – 21h)
- Objectifs :
 - o Proposer un rappel du projet : contexte, caractéristiques
 - o Restituer les travaux réalisés lors des ateliers territoriaux
 - o Présenter les fuseaux potentiels et le fuseau de moindre impact
 - o Répondre aux questions et échanger avec les participants
- Personnes présentes à la tribune :
 - o Pour la CNDP : Walter Acchiardi, garant de la concertation
 - o Pour Rte : Etienne Serres, Marc Chambily et Franck Rouquette
 - o Pour C3E : Dominique Michelland

II. LES INTERVENTIONS DE LA SOIREE

PROPOS INTRODUCTIFS

Monsieur Jean Luc Desperiez, maire de Cubnezais, ouvre la soirée par un mot d'accueil. Ayant participé aux différentes étapes du projet et de la concertation, il salue l'organisation de cette réunion à Cubnezais qui en est le point de départ. Il souhaite également s'exprimer sur sa vigilance quant à :

- la prise en compte de l'impact sonore de la station de conversion pour les riverains du site
- l'intégration paysagère et architecturale de la station de conversion

Après avoir présenté les intervenants à la tribune, Diane Beucard, animatrice de la soirée, propose à Walter Acchiardi, garant de la concertation préalable nommé

par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), de rappeler son rôle et son regard sur cette démarche.

Walter Acchiardi, rappelle les deux points clés de sa mission : veiller à la qualité et à la sincérité des informations délivrées mais également favoriser la participation de tous les publics dans la concertation jusqu'à l'enquête publique. Il évoque sa neutralité et son indépendance, notamment vis à vis du maître d'ouvrage et de l'ensemble des parties prenantes. Il indique que son rôle n'est pas lié au contenu du projet mais à l'écoute du public par sa participation à l'ensemble des réunions publiques et des ateliers. Il établira à l'issue de la phase de concertation préalable prenant fin mi-janvier un bilan de la concertation qui sera rendu public.

Diane Beaucard présente ensuite les différentes interventions de la soirée qui seront ponctuées de deux temps d'échanges avec la salle pour questionner les intervenants :

- Une première séquence retraçant les grandes lignes et les fondamentaux du projet,
- Une deuxième séquence de retours sur les ateliers territoriaux conduits au cours de ces derniers mois,
- Enfin, une dernière séquence illustrée, basée sur de la cartographie pour présenter les différents fuseaux identifiés et le fuseau de moindre impact qui sera proposé au Préfet coordinateur par Rte.

RAPPEL DU PROJET ET DE SES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Etienne Serres, responsable du projet d'interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne pour Rte rappelle le contexte du projet, sa justification économique, sa consistance technique, son coût et la répartition de ce dernier.

Franck Rouquette, membre de l'équipe technique Rte expose les principales caractéristiques terrestres et maritimes du projet à partir de schémas et de photographies (station de conversion, liaisons souterraine et sous-marine, atterrissage, servitudes, ...).

LES GRANDES ETAPES ET LA CONCERTATION PREALABLE

Etienne Serres revient d'abord sur le calendrier du projet et ses grandes étapes :

- La concertation préalable est déployée depuis le 4 octobre 2017 après la validation de l'aire d'étude par M. le Préfet de Gironde. Menée sous l'égide de M. Acchiardi, garant de la concertation nommé par la CNDP, elle s'achèvera le 18 janvier 2018. Au-delà et jusqu'au 13 mars 2018, la concertation dite « Fontaine » (avec les grands acteurs institutionnels du territoire) se poursuit sous l'égide du préfet coordinateur, date de validation par le Préfet du Fuseau de Moindre Impact (FMI) avant transmission au Ministre en charge de l'Energie, Monsieur Hulot, pour validation finale.
- Après validation du fuseau de moindre impact, une étude d'impact d'une durée de 1 an sera lancée. A l'issue, Rte déposera une demande de

Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui donnera lieu à l'ouverture d'une enquête publique fin 2019.

- Les autorisations nécessaires seront demandées en 2020. Les travaux sont prévus sur 2022-2024 pour une mise en conduite en 2025.

Dans un second temps, il présente l'aire d'étude pour la partie terrestre et la partie maritime. Il décrit la méthodologie qui a permis de délimiter cette aire d'étude. Il présente les étapes pour parvenir à la définition et à la proposition du Fuseau de Moindre Impact (FMI).

Enfin, Etienne Serres présente le dispositif de concertation préalable mené dans le cadre du projet et rappelle son calendrier :

- une phase d'information avec un cycle de réunions publiques et de permanences, le site internet du projet (3 500 visites au 15/12/2018), le journal du projet (2 numéros), ...
- une phase de participation du public (habitants, usagers et élus)
 - o via une plateforme de concertation (31 contributions),
 - o au cours d'ateliers territoriaux (204 participants) afin de travailler avec Rte à la définition du fuseau et de ses déclinaisons.
- une phase de restitution, avec 3 réunions publiques et 5 permanences pour partager les résultats des travaux menés au cours de la concertation préalable et présenter le Fuseau de Moindre Impact (FMI) qui sera proposé au Préfet puis au Ministre.

Etienne Serres indique que les contributions déposées sur la plateforme de concertation ont permis aux équipes Rte de compléter l'information autour du projet et d'en préciser certains points tels que les bien-fondés du projet, les enjeux de renforcement de l'interconnexion entre la France et l'Espagne, l'évaluation coûts/bénéfices du projet ou encore la justification économique sur laquelle se base la Commission de régulation de l'Energie.

ZOOM SUR ... LES ATELIERS TERRITORIAUX

Pour l'organisation des ateliers territoriaux, 6 unités géographiques ont été identifiées, considérant leur homogénéité sur les volets environnement et activités humaines. Ils ont accueilli 204 participants au cours des 12 rencontres.

L'objectif des ateliers territoriaux était de travailler collectivement autour des grands principes qui guident le projet et à respecter pour être le moins impactant vis-à-vis de l'environnement et de la qualité de vie des habitants. Ainsi, 5 grands principes à prendre en compte dans l'élaboration des fuseaux ont été confirmés et complétés.

- éviter prioritairement les centre-bourgs et les zones d'habitat
- éviter d'impacter la forêt
- éviter la vigne en général, y compris les parcelles AOC non plantées

- éviter les routes à forte fréquentation
- privilégier les infrastructures et emprises existantes (pistes, pare-feu, routes, layons de lignes électriques, pistes cyclables...)

Des points d'attention ont également été identifiés et correspondent aux spécificités de chaque secteur traversé. Ils nécessiteront une vigilance particulière au travers d'études complémentaires de la part de Rte, ainsi qu'un retour vers le public dans le cadre du continuum de la concertation.

L'ensemble de ces éléments sont également présentés dans le journal du projet n°2 et les comptes-rendus d'ateliers, disponibles sur le site internet du projet.

LE FUSEAU ET SES DECLINAISONS

Marc Chambily et Dominique Michelland présentent l'analyse comparative des fuseaux possibles, faisant ainsi apparaître le fuseau de moindre impact qui sera proposé.

Marc Chambily présente la méthodologie utilisée et précise quelques éléments de bonne compréhension.

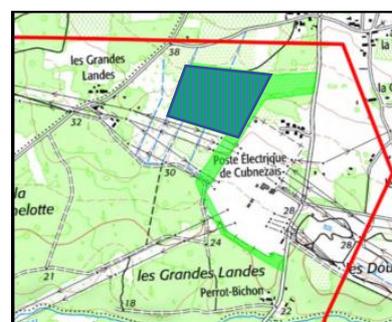
La largeur des fuseaux représentés peut varier : étroit lorsqu'il suit le linéaire d'une infrastructure existante (routes, chemins, pistes forestières, ...) et élargi lorsqu'il se situe dans des secteurs à l'intérieur desquels il existe plusieurs possibilités de passage équivalentes nécessitant d'autres investigations (inventaires faunistiques et floristiques, approfondissements techniques, études géotechniques).

Dominique Michelland précise que l'analyse comparative des fuseaux se base sur plusieurs paramètres :

- Le milieu physique (carrières, eaux superficielles, souterraines, zones humides, ...)
- Le milieu naturel (faune, flore, écosystèmes, axes de déplacement)
- Le milieu humain (habitat, urbanisme, l'agriculture, la viticulture)
- Le paysage, patrimoine et loisirs (monuments historiques, sites archéologiques, pistes cyclables etc.)
- La faisabilité technique (critères techniques du réseau)
- Le respect des principes issus des ateliers

La station de conversion

L'emplacement de moindre impact proposé s'étend sur 10 ha de landes sur la commune de Cubnezais. Une surface deux fois plus importante que nécessaire a été définie pour permettre les meilleures conditions de réduction des impacts mais aussi d'intégration des équipements et de leur accès.



Emplacement station de conversion

Zone pour création de l'accès

Le fuseau terrestre

La restitution présentée en réunion publique s'appuie sur une cartographie des fuseaux et une analyse comparative de leurs impacts (codage couleur du moins impactant en vert au plus impactant en orange).

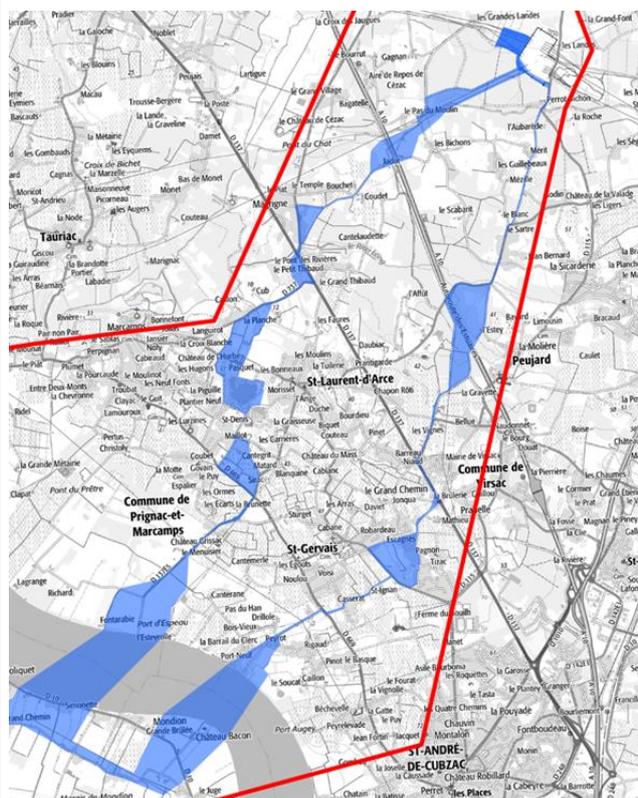
Selon les secteurs, une ou plusieurs variantes de fuseaux ont pu être envisagées:

- 2 fuseaux entre le poste de Cubnezais et la presqu'île d'Ambès
- 1 fuseau unique entre Ambès et Ségonnes (St Aubin Médoc)
- 3 fuseaux distincts pour rejoindre les atterrages sur la côte médocaine.

➤ « Rive droite de la Dordogne / Presqu'île d'Ambès »

Les déclinaisons du fuseau de moindre impact

	Fuseau Ouest	Fuseau Est
Milieu physique	Moins de ruisseaux et de zones humides qu'en fuseau Est	Traversée de ruisseaux et de zones humides
Milieu naturel	Zones Natura 2000 et ZNIEFF	
Milieu humain		Habitat routes fréquentées
Paysage, patrimoine, loisirs		
Contrainte technique		Encombrement domaine public
Principes issus des ateliers		Zones d'habitat dense et de routes fréquentées



Au vu du tableau d'intercomparaison, c'est le « fuseau ouest » qui est proposé comme fuseau de moindre impact.

Il permet :

- de minimiser le passage à proximité de l'habitat et donc le dérangement et les nuisances sur le cadre de vie en phase travaux :
 - o « fuseau ouest » : Minimum de 18 maisons et maximum 62 maisons concernées
 - o « fuseau est » : Minimum 101 maisons et maximum 123 maisons concernées

- d'éviter la perturbation du trafic sur la RD 137 :
 - o « fuseau ouest » : Incidences limitées car pas de voies à fort trafic empruntées. La RD 137 est simplement traversée.
 - o « fuseau est » : Incidences fortes sur les conditions de circulations sur la RD137 longée sur 500 m (15 500 véh/j en TMJA 2016)

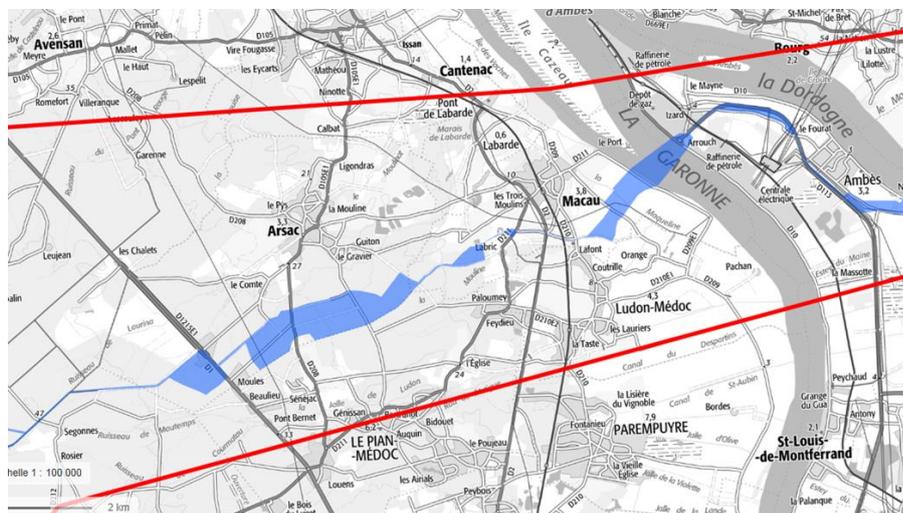
- de limiter le linéaire en zone humide, en forêt et dans les terres agricoles.
 - o « fuseau ouest » :
 - Cours d'eau et autres écoulements : La Dordogne, 4 ruisseaux traversés et 1 fossé dont 2 cours d'eau frayères
 - Zones humides : 2150 m traversés
 - Forêt : traversées de rares zones boisées en suivant des chemins
 - Activités agricoles : 1750 m dans des terres agricoles
 - o « fuseau est » :
 - Cours d'eau et autres écoulements : La Dordogne, 5 ruisseaux traversés et 4 fossés dont 2 cours d'eau frayères
 - Zones humides : 3700m traversés
 - Forêt : risques d'emprises en forêt de part et d'autre de l'A10
 - Activités agricoles : 3050 m dans des terres agricoles

En outre, le chemin du lavoir sur le « fuseau est » est particulièrement étroit par endroit et est encombré par de nombreux réseaux, rendant les travaux lents et complexes à réaliser.

➤ « **Presqu'île d'Ambès / Ségonnes** »

Le fuseau de moindre impact proposé

	Fuseau
Milieu physique	
Milieu naturel	ZNIEFF de type I
Milieu humain	D113, AOC
Paysage, Patrimoine, loisirs	
Contrainte technique	
Principes issus des ateliers	Route fréquentée (D113) Parcelles AOC non plantées

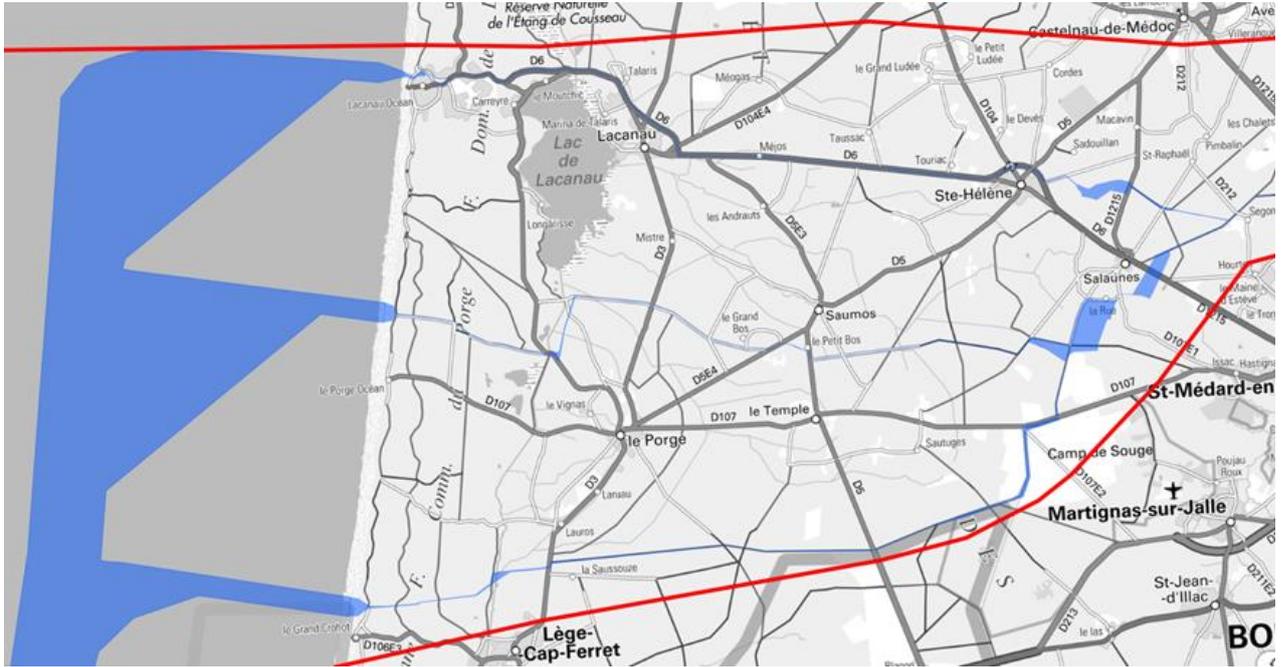


➤ « **Plateau landais et point d'atterrage** »

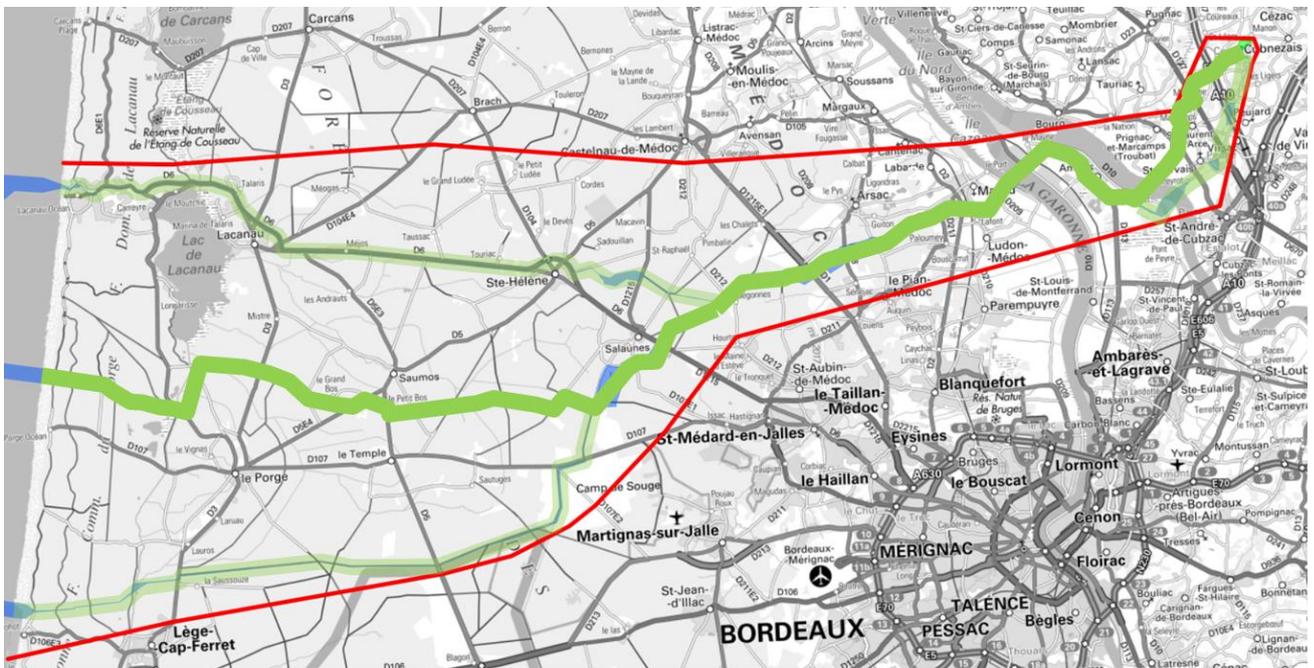
Les déclinaisons du fuseau de moindre impact

	Atterrissage à Lacanau	Atterrissage à la Cantine Nord	Atterrissage au Petit Crohot
Milieu Physique	Traversée de cours d'eau, risque d'érosion côtière		Relief de l'arrière dune
Milieu Naturel	Traversée d'un site Natura 2000 terrestre, proximité du site Natura 2000 en mer	Proximité du site Natura 2000 terrestre, secteur dunaire	Secteur dunaire, Accès de l'arrière dune Natura 2000, Proximité du PNMB
Milieu Humain	Circulation sur la RD 6, Secteur d'habitat groupé en zone urbaine		Pratique de la pêche professionnelle en mer plus importante
Paysage, Patrimoine, loisirs	Station balnéaire (tourisme)		Proximité et accès de la plage Grand Crohot
Contrainte technique			Accès au chantier et contrainte du relief dans l'arrière dune
Principes issus des ateliers	Zone d'habitat dense, routes fréquentées		

Interconnexion électrique France-Espagne par le golfe de Gascogne
Compte-Rendu de la réunion publique du 09 janvier 2018 à Cubnezais



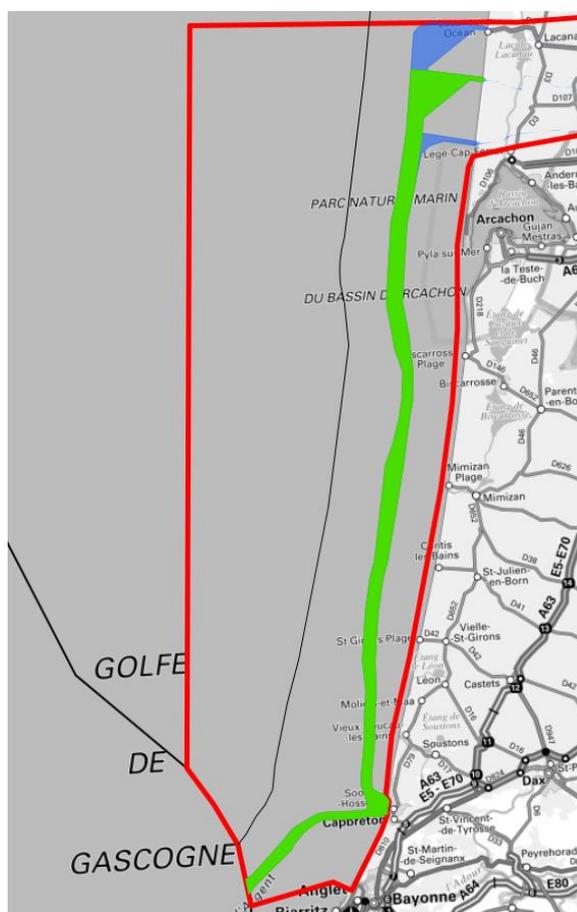
Le fuseau terrestre de moindre impact proposé



Le fuseau maritime

Le fuseau de moindre impact proposé

	Fuseau
Milieu physique	Gouf de Capbreton Zones de roche
Milieu naturel	
Milieu humain	Dérangement temporaire de la pêche Exercices militaires
Paysage, Patrimoine, loisirs	Incidences temporaires pendant les travaux
Contrainte technique	Évitement des forts mouvements sédimentaires Passage du canyon



LE CONTINUUM DE LA CONCERTATION

Etienne Serres rappelle la clôture de la concertation préalable le 18 janvier 2018 et présente l'ouverture d'une nouvelle phase appelée « continuum de la concertation » qui maintient les objectifs d'association du public au projet en continu :

- L'information :
 - o Le journal du projet
 - o Le site internet du projet
 - o Un projet de sensibilisation des scolaires en partenariat avec Cap Sciences (Bordeaux)
 - o Des réunions publiques de suivi pour échanger sur l'avancement du projet et des études par secteur sur une base semestrielle. Quatre secteurs sont identifiés : Cubnezais, Rive droite de la Dordogne et presque île d'Ambès, Médoc, Zone maritime.

- L'implication des acteurs
 - o Des ateliers territoriaux : Des groupes de travail seront proposés autant que de besoin. A minima, un groupe de travail sera constitué à Cubnezais pour traiter des points d'attention soulevés lors des ateliers de Cubnezais concernant la station de conversion :
 - Limiter le bruit généré
 - Intégrer la station sur les plans architectural et paysager
 - Étudier l'accès au chantier
 - Prendre en compte une dévalorisation immobilière le cas échéant
 - o Pour les activités de pêche, d'agriculture et de sylviculture, un travail avec les professionnels du secteur sur les spécifications techniques liées à leurs activités.
 - o Une adresse mail dédiée pour continuer à questionner le projet et l'équipe Rte

Etienne Serres propose aux participants de venir se renseigner en fin de réunion auprès des intervenants sur des points précis de cartographie ou des questions complémentaires.

Pour rencontrer l'équipe Rte, des permanences ont lieu :

- A Macau le jeudi 11 janvier au matin
- Au Porge le jeudi 11 janvier après-midi

III. LES TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Echanges avec la salle – Première partie

Sur ce territoire, il y a une activité viticole tout au long de l'année, on peut même parler de 11 mois sur 12, en plus de l'activité céréalière, comment allez-vous faire en sorte de ne pas les perturber ?

La saisonnalité des activités identifiée sera prise en compte dans la planification et la réalisation des travaux, les modalités feront l'objet de nouveaux temps de travail avec les professionnels concernés. Par exemple, pour l'activité viticole, les saisons où le travail se fait à pied seront privilégiées par rapport à celles où les machines agricoles doivent être utilisées. Ces dispositions permettront d'éviter au maximum les dérangements pour l'accès aux parcelles agricoles. Nous avons prévu de travailler en bilatéral avec les professionnels de la pêche, de la viticulture et de la sylviculture pour ajuster les modalités de réalisation des travaux en fonction des impératifs techniques et des points d'attention de chaque profession (préconisations techniques, préconisations de date d'intervention, modalités de réalisation, indemnisations...) Il faudra par exemple travailler avec le DFCI et le Syndicat des Sylviculteurs du sud-ouest pour la sylviculture, la chambre d'agriculture 33 pour l'agriculture, et pour la vigne le CIVB, la Fédération des Grands Vins de Bordeaux et les ODG concernés.

Je me pose une question sur les chambres de jonction. Ne sont-elles pas des barrières hydrologiques ?

La profession viticole nous a déjà alerté sur ces effets potentiels. Ce sont des points qui sont à étudier dans le cadre de l'étude d'impact. Des solutions au moyen de techniques de drainage peuvent être proposées pour impacter le moins possible les écoulements naturels.

Vous dites que vous allez poser les liaisons à 1 mètre 50. Je me pose la question des fossés ; à 1 mètre 50, vos liaisons vont affleurer non ?

Nous avons déjà rencontré cette problématique pour des liaisons souterraines. Dans ce cas nous prenons comme repère le fond du fossé et creusons à 1,50 en dessous.

Vous allez forcément me dire que non, mais en mettant des câbles dans le sol il va y avoir des champs électro-magnétiques.

Il faut préciser que cette installation ne génère pas de champ électrique car il reste confiné dans le câble. Par contre, il y a bien un champ magnétique statique de même nature que le champ magnétique terrestre. Il est maximal à l'aplomb de la liaison souterraine puis décroît très rapidement en s'éloignant. Des simulations puis des mesures ont été effectuées côté catalan sur le même type de liaison ; le champ magnétique mesuré n'a pas dépassé 150 μT à l'aplomb de la liaison et devient imperceptible par rapport au champ magnétique terrestre (50 μT) dès qu'on s'éloigne de quelques mètres.

A titre d'information, la recommandation européenne d'exposition permanente maximale aux champs magnétiques statiques est de 40 000 μT (microtesla). Un aimant sur un frigo, c'est à peu près 500 μT . Et pour l'IRM on parle de 1 000 000 μT .

Echanges avec la salle – Deuxième partie

Est-ce que l'on peut revenir sur la diapositive de présentation des servitudes, s'il vous plaît ? Vous nous dites que l'on ne peut pas construire, ni planter ? Pas même une haie ?

La servitude de 7 m au minimum interdit la plantation de végétaux à racines profondes et les constructions sur la servitude (2 m de part et d'autre de la liaison). Néanmoins, la servitude peut être cultivée.

Vous envisagez d'utiliser l'entrée de la station électrique de Cubnezais pour l'entrée de la station de conversion ?

Cette solution est toujours à l'étude mais sa faisabilité n'est pas garantie, deux autres options sont également envisagées : un accès au sud et un accès au nord-est du poste électrique existant.